Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 672

Artikel: Energie : c'est "oui" ou rien!
Autor: J.D.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024788

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 672 17 février 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy
Erika Sutter-Pleines

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

672

Domaine public

Energie: c'est «oui» ou rien!

Bien sûr, la disposition constitutionnelle sur l'énergie, qui est proposée à notre jugement le 27 février prochain, est décevante. Près de dix ans d'études, de scénarios, de prévisions pour en arriver là: une solution étriquée, pas de moyens financiers nouveaux, indispensables pourtant pour agir rapidement et avec efficacité. Et des restrictions de toutes sortes: surtout ne pas fausser l'économie de marché, ne pas interférer dans la sphère cantonale, respecter les disparités entre les régions, veiller à ce que les mesures soient économiquement supportables. La Suisse entre sur la pointe des pieds dans ce qui est sans conteste le défi majeur de la fin du siècle, l'utilisation rationnelle et la promotion des énergies renouvelables, condition nécessaire à la fois de l'indépendance des collectivités nationales et du maintien du niveau de vie.

Le temps presse. Les équipements inadaptés qui sont réalisés maintenant créeront des effets négatifs pendant longtemps: cinq à dix ans pour les appareils, jusqu'à cinquante ans pour les bâtiments. La situation économique impose des reconversions rapides: une politique stricte d'économies peut représenter des dizaines de milliers de places de travail, dans l'industrie des machines, dans le bâtiment, dans les activités d'entretien et de contrôle, pour une main-d'œuvre qualifiée.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui disposeront des plus grandes quantités d'énergie — moins de contraintes étatiques, plus de liberté d'action — mais à ceux qui produiront avec le moins d'énergie possible. Le court terme contre le long terme. Pour opérer cette reconversion, il faut disposer de capitaux importants: la formation, la recherche, les investissements coûtent cher. Chaque propriétaire immobilier, chaque entrepreneur peut difficilement faire face seul. Collectivement, il est possible de dégager les moyens financiers nécessaires.
Dans cette perspective, la solution constitutionnelle qui est proposée est étriquée, mesquine même. Pas à la hauteur de l'enjeu. L'énergie, on en parle presque trop, pour se dispenser d'agir.
Partant de ce constat, les socialistes bâlois et certaines organisations écologistes ont tiré une conclusion erronée.
Cet article constitutionnel, ils ne l'aiment pas, nous non plus.
Raison insuffisante pour le rejeter.
L'appréciation est une chose, le choix politique en est une autre.

Par quoi d'autre le remplacer, cet article constitutionnel? Le 27 février, c'est «oui» ou rien. Et le «oui» est mieux que rien.

Voyez les cantons, nombreux, qui renâclent à agir, sous prétexte que la Confédération, de toute façon, s'apprête à entrer en scène. Voyez les autres cantons qui se sont donné les instruments légaux et qui hésitent à les utiliser pleinement par crainte du Tribunal fédéral. Déjà, le canton de Vaud s'est fait désavouer par les juges en matière de chauffage électrique; demain ce sera peut-être le tour du décompte individuel des frais de chauffage. Absence d'article constitutionnel...
Les écologistes purs et durs rétorqueront que l'initiative populaire sur l'énergie déjà déposée est bien meilleure. Ils ont raison. Mais elle n'est pas en jeu le 27 février. Quand son tour viendra, nous l'appuierons. Et si elle est acceptée, tant mieux. Dans l'attente, nous préférons ne pas faire le jeu de ceux qui optent pour le laisser faire — l'Union suisse des arts et métiers, notamment. Le sujet est trop important pour le jouer au poker du tout ou rien. En politique, les grands principes sans stratégie ne mènent pas loin.

J. D.